

Avenir de la langue française

Journal de l'association «Avenir de la langue française» (créée en 1993)

n° 12 - juin 2001 -

Éditorial

Le langage et la soupe

Les lecteurs de ce numéro y trouveront, à travers la diversité des rubriques, plusieurs articles concernant les conséquences très concrètes de l'invasion de l'anglais sur nos intérêts essentiels comme sur notre vie quotidienne.

L'un de ces articles demande : Faudra-t-il connaître l'anglais pour épargner en connaissance de cause ? En effet, un projet de loi, élaboré en contradiction avec l'avis du Conseil d'État, prévoit que les documents faisant appel à l'épargne publique doivent être rédigés « dans une langue usuelle en matière financière » (devinez laquelle !), éventuellement assortie d'un résumé en français. Or, et l'article l'explique fort bien, ce document est la seule source d'information des épargnants à qui l'on demande d'apporter leurs économies. Seront-ils condamnés à investir à l'aveuglette... ou à cesser d'investir ?

D'autres articles évoquent la question des brevets, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs : les tentatives pour supprimer l'obligation de traduire les brevets déposés dans des langues étrangères donneraient force légale en France à des textes rédigés en anglais ou autre, avec tous les abus, toutes les erreurs... et à tous les contentieux qui en résulteraient. En outre, elles placeraient les utilisateurs français de brevets dans une situation d'infériorité face à leurs concurrents, dont les anglophones.

À cet égard, les premiers touchés seraient les employés, rapidement dévalorisés s'ils ne comprenaient pas un texte anglais. Il y a d'ailleurs là une tendance affirmée, notamment dans les grandes banques françaises et dans des groupes industriels importants, à utiliser cette langue étrangère dans les réunions, les notes de service, etc. ; et ce, en toute illégalité par rapport au Code du travail complété par la loi du 4 août 1994.

Il est à peine utile de citer ces magasins où le client a le plus grand mal à faire son choix parmi les articles étiquetés en anglais et pourvus parfois d'une notice en anglais non traduite.

Bien entendu, ces exemples ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La situation est aussi grave dans des domaines encore plus fondamentaux, même s'ils ne troublent pas la vie quotidienne de chacun de nous : recherche scientifique, enseignement, etc. Nos associations vont publier incessamment un rapport à ce sujet, qui rendra inexcusable la myopie volontaire des « responsables » officiels et privés. Il leur enlèvera notamment l'excuse de ne pas se préoccuper de notre langue, parce que, eux, s'occuperaient uniquement des choses sérieuses : finances, industrie, politique, etc. Par ce « réalisme » à courte vue, ils ne font que calquer leur attitude sur celle du bonhomme Chrysale déclarant :

« Je vis de bonne soupe et non de beau langage. »

Mais ce que ce personnage un peu simplet de Molière ne pouvait pas prévoir, c'est que, indépendamment des arguties grammaticales de tous les « savants » et des « savantes », nous risquons d'être privés de « bonne soupe » parce que nous aurions abandonné notre langue.

Jean Griesmar, secrétaire général.

Éditorial	P 1
Notre combat, ses acteurs	
<i>Renault crée une Fondation d'entreprise</i> , par Marc Bonnaud	P 2
<i>La mondialisation est en marche</i> ,	P 2
<i>Communiqué pour action</i> , par Marceau Déchamps	P 2
<i>Faudra-t-il connaître l'anglais pour épargner ?</i> par Alain Géniteau	P 3
<i>Toujours à propos de la traduction des brevets européens</i> , par Albert Salon	P 4
<i>Association des écrivains combattants</i> ,	P 4
<i>Zone de libre échange des Amériques</i> , par Albert Salon	P 5
<i>Un événement les français et leur langue en 2001</i>	P 5
La vie de la langue	
<i>La langue de l'envers</i> , par Jean Hourcade	P 5
<i>Le jeu de la langue</i> , par Alfred Gilder	P 5
<i>L'émergence d'un terme, la francophonie</i> , par Guillen Deschamps	P 6
<i>Fêtes à ne pas perdre</i> , par Anne Souriau	P 6
<i>Ne topions pas là</i> , par Guillen Deschamps	P 7
Le courrier des lecteurs	
<i>Mél, courriel ?</i> par Marc Travers	P 7

Sommaire

Notre combat : ses acteurs

➤ ***Renault crée une fondation d'entreprise***

Le journal *La Tribune* nous informe que Renault aurait lancé, en mars 2001, sa Fondation d'entreprise, destinée à diffuser et à promouvoir la langue française et la culture européenne, en développant, notamment, des liens privilégiés avec des universités dans les pays où le groupe est implanté industriellement, en premier lieu avec le Japon. La Fondation d'entreprise aurait conclu un premier accord avec huit universités japonaises, les quatre universités de Bordeaux et les trois universités de Strasbourg. Les vingt-deux jeunes diplômés japonais de la première promotion débuteraient leur cursus de quinze à dix-sept mois par une immersion culturelle en Europe avant d'intégrer leur université française d'accueil. Renault souhaiterait, au travers de sa Fondation, contribuer à la formation des futurs managers des entreprises multiculturelles...

Simple tentative de se donner bonne conscience à la suite de nos critiques ou réelle volonté ? L'avenir nous le dira. Marc Bonnaud, Paris

➤ ***La mondialisation est en marche, les soupçons se précisent avec cette dépêche :***

Suivant une nouvelle recueillie dans la presse, et rédigée par M. Jean-Marie Godard, Jack LANG veut revaloriser l'apprentissage des langues au lycée. Les futurs bacheliers français quitteront-ils le lycée en connaissant au moins deux langues étrangères aussi bien que la langue de Molière ? L'article note que c'est en tout cas l'ambition du ministre de l'Éducation nationale Jack LANG, qui aurait présenté un catalogue de mesures destinées à améliorer l'enseignement des langues vivantes au lycée.

Le ministre, qui a fait cette présentation lors de l'ouverture d'un séminaire, au lycée Henri IV à Paris, intitulé « L'enseignement des langues vivantes, perspectives », affirme le journaliste, souhaite que ces mesures soient mises en place progressivement entre septembre prochain et la rentrée 2002. Elles font suite au dispositif destiné à introduire l'enseignement des langues vivantes dans le premier degré, de la grande section de maternelle à la fin du cours moyen, dispositif présenté par le ministre en juin dernier.

Au lycée, Jack LANG souhaiterait expérimenter, dans les établissements qui seront volontaires et avant une éventuelle extension du dispositif, la suppression de la distinction entre langue vivante 1 et langue vivante 2 avec

la même dotation horaire (trois heures) pour chaque langue. Il voudrait également élargir l'offre d'enseignement d'une troisième langue vivante. En outre, le ministre compterait geler toutes les suppressions de postes dans les langues les moins enseignées, ou encore favoriser l'utilisation des langues étrangères dans d'autres disciplines (histoire, géographie, mathématiques, etc.). Dans cette optique, les centres de documentation et d'information (CDI) devront disposer d'outils pédagogiques en langues étrangères pour des disciplines non linguistiques soulève l'article.

Par ailleurs, les séjours d'une durée minimale de six semaines dans un lycée d'un pays étranger seront favorisés, ainsi que l'accueil, dans les établissements scolaires en France, d'enseignants de pays étrangers.

Une mesure concernerait plus spécifiquement les lycées d'enseignement professionnel, avec la création de « sections européennes » dans ces établissements (dans les sections européennes, l'une des disciplines est entièrement enseignée dans une langue étrangère, NDLR) et le développement des stages en entreprise à l'étranger.

Dans ce cadre, une attestation « Europro » sera créée et jointe au diplôme quand son titulaire aura effectué une partie de sa formation professionnelle à l'étranger, termine Jean-Marie Godard.

➤ ***Communiqué pour action***

Dans un article paru dans *Le Monde* le vendredi 13 avril, nous apprenons que la présidence de la République et Matignon, inquiets sans doute du peu d'enthousiasme des Français vis-à-vis de l'intégration européenne, ont rendu public le dispositif qui va être mis en place pour ouvrir un débat public sur l'avenir du projet européen.

Ce dispositif devrait être identique dans chacun des pays de l'Union européenne. *Le Monde* précise : « Au bout du compte, dans l'esprit de ses promoteurs, le processus devra aboutir à la proclamation d'une sorte de Constitution ou loi fondamentale européenne organisant une sorte de fédération d'États-nations. » Le flou est à la mode !

En attendant la mise en place de structures de discussion dans les différents pays, un site européen a été ouvert pour recevoir les contributions des citoyens à l'adresse :

<http://www.europa.eu.int/futurum>

Indépendamment de nos sensibilités politiques individuelles, nous pouvons dès maintenant faire savoir ce

que nous pensons du comportement linguistique des institutions européennes, qui se manifeste dans la pratique dans :

- * les brevets européens ;
- * la traduction des documents émis par la Commission et ses différentes directions ;
- * la rédaction des sites internet ;
- * le choix délibéré de la seule langue anglaise comme langue de travail dans certaines institutions.

En laissant pourrir la question linguistique, certains responsables espèrent que la force des choses imposera, à l'usure, l'anglais comme langue commune avant qu'elle ne soit la langue unique en Europe.

Il faut réagir pour que nos politiques prennent des positions claires et fermes dans ce domaine, qui satisfassent nos aspirations et nos revendications légitimes.

Je vous invite donc à aller sur le site <http://www.europa.eu.int/futurum> pour y faire connaître votre sentiment.

Marceau Déchamps, vice-président de D.L.F., secrétaire général de D.D.C.

➤ ***Faudra-t-il connaître l'anglais pour épargner en connaissance de cause ?***

Depuis la révision constitutionnelle de 1992, la langue française est langue de la République.

Ce dispositif est renforcé par la loi n° 94-655 du 4 août 1994, relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon (J.O. du 5 août 1995, p. 11392), qui proclame solennellement à l'article 1er que « la langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics ».

Sur le fondement de cette loi, et sur la requête de monsieur GÉNITEAU, adhérent de notre association, le Conseil d'État a annulé un arrêté du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en tant qu'il a homologué l'article 5 du règlement n° 98-08 et les articles 19, 25, 26, 36 et 37 du règlement n° 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse qui autorisent les émetteurs étrangers de titres de capital et les émetteurs de titres de créances étrangers ou français émettant sous droits étrangers à établir leur prospectus dans une langue usuelle en matière financière à condition, cependant, que ce prospectus soit accompagné d'un résumé en français (CE 20 décembre 2000 monsieur GÉNITEAU, req. N° 213415).

Le Conseil d'État juge que les dispositions précitées sont contraires aux articles 2 et 4 de la loi du 4 août 1994, qui ont pour but d'assurer l'information des consommateurs.

Monsieur GÉNITEAU nous informe, le 28 avril 2001, que:

Le projet de loi MURCEF, dont l'Assemblée nationale doit débattre selon une procédure d'urgence les 2 et 3 mai, comprend l'article 14 suivant relatif à l'information donnée par les sociétés faisant appel à l'épargne publique : « Le code monétaire et financier est ainsi rédigé : 1 ° le premier alinéa de l'article L 412-1 est complété de deux phrases ainsi rédigées : « Ce document est rédigé dans une langue usuelle en matière financière. Si cette langue n'est pas le français, il doit être accompagné d'un résumé rédigé en français dans les cas et conditions définis par le règlement mentionné ci-dessus. »

Cet article a une histoire :

*Le 20 décembre 2000, le FESCO, qui réunit les autorités de surveillance des marchés financiers des différents pays de l'Union européenne, a publié un document 00-138 b, intitulé «A european passport for issuers », adressé à la Commission de l'Union et recommandant notamment que les prospectus financiers des sociétés faisant appel à l'épargne publique soient rédigés en anglais avec, le cas échéant, un résumé dans d'autres langues.

*Le même jour, le Conseil d'État a, sur le fondement de la loi du 4 août 1994, annulé des dispositions de divers règlements de la Commission des Opérations de Bourse prévoyant déjà que les prospectus financiers des sociétés faisant appel à l'épargne publique en France puissent être rédigés dans une « langue usuelle en matière financière » avec un simple résumé en français.

L'objet de l'article 14 du projet de loi MURCEF est de rendre caduque la décision du Conseil d'État tout en poursuivant la recommandation du FESCO avant même que l'Union européenne n'ait pris position à son sujet. L'objectif poursuivi par le Gouvernement serait de limiter le coût de l'appel à l'épargne publique pour les entreprises.

Mais ce qui est en cause, c'est la protection de l'épargne publique. Un produit financier n'a pas d'existence physique : il ne se voit pas ; il ne se touche pas ; il ne se respire pas. Il ne peut s'apprécier qu'à travers une description, la plus complète possible, de ses caractéristiques et de celles de son émetteur. Il est donc fondamental que cette description soit intégralement lisible et intelligible par tous ceux à qui elle s'adresse. Si c'est l'épargne disponible en France qui est recherchée, le bon sens ne voudrait-il pas que, comme pour les autres produits et même plus encore, le prospectus financier soit entièrement disponible en français ?

Une sensibilisation urgente des députés semble nécessaire.

Alain Géniteau, Brest

➤ ***Toujours à propos de la traduction des brevets européens :***

nous nous sommes rendus à une audition à la Commission interministérielle sur le brevet européen

Marceau Déchamps, vice-président de DLF et moi-même avons été reçus par MM. Vianès et Cholé ce 3 avril à 16 h 30. Nous avons succédé dans leur bureau à Anne Magnant, déléguée générale à la langue française. Nous nous sommes présentés, ainsi que nos associations, en soulignant que nous avons l'appui d'autres associations et de parlementaires. M. Soumy, qui devait nous accompagner en qualité de représentant de M. Georges Sarre, n'est pas venu : nos interlocuteurs nous ont précisé que les parlementaires qui sont intervenus auraient des auditions particulières.

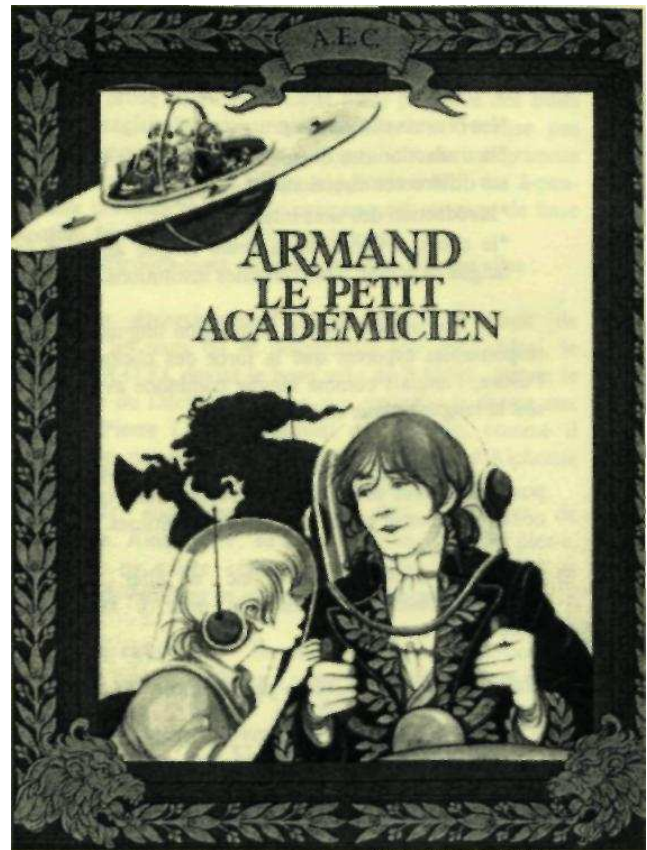
L'entretien peut se résumer brièvement : 1 Indication de notre part que nos associations travaillent en synergie, sur ce dossier comme sur d'autres. 2. Entrée de nos hôtes dans toute la complexité professionnelle, économique et même juridique du problème. 3 Nous avons refusé toute concession verbale et tenu ferme sur des positions linguistiques de principe : même si la situation actuelle laisse au seul texte d'origine de rédaction du brevet le soin de faire foi, et même si un avis du Conseil d'État semble ouvrir des portes à ceux qui veulent réduire les traductions et leur rôle en s'appuyant sur une pseudo-réciprocité tout à fait illusoire à nos yeux (et qu'ils n'ont que mollement défendue), nous nous en tenons entièrement au statut de la langue française dans ses aspects tant juridiques que symboliques. Tout ce qui aurait pour conséquence de porter une atteinte de droit ou de fait à ce statut dans le domaine des brevets, à Munich comme à Bruxelles, serait combattu par nous par tous les moyens. Une apparence de recul est un recul, et un signal déplorable, dans le contexte actuel, pour les entreprises et pour le public. Dans les dérives présentées dans tant de domaines, nous tenons à ces môles de résistance (comme à l'ISO et aux traductions des normes) avec une particulière fermeté. Cela sera consigné dans leur rapport.

Albert Salon vice-président délégué

➤ ***L'Association des écrivains combattants publie ARMAND LE PETIT ACADEMICIEN et attribue le prix Dorgelès***

L'Association des écrivains combattants, présidée par Michel Tauriac et qui compte 500 écrivains, a entrepris de se joindre, d'une manière concrète, à ceux qui se battent pour le français. Dans ce but, elle a l'intention de proposer aux enfants de 9 à 13 ans un ouvrage qui leur permettra d'apprendre ce qu'est notre langue, comment elle est née, comment elle est devenue universelle et pourquoi il faut l'aimer et la respecter. Objectif qu'aucun manuel scolaire ne poursuit actuellement.

Page après page, les lecteurs voyageront dans le temps et dans l'espace avec Armand, le jeune académicien



de seize ans et demi que Richelieu, fondateur de l'Académie française, a envoyé sur Terre, dans ce but, aux commandes d'une soucoupe volante. Grâce à son engin magique, Armand va entraîner les enfants dans l'histoire de France.

Un voyage non sans péripéties, car M. Gribouillis veille. C'est lui qui incite les enfants à mal parler et à barbouiller les murs. C'est encore lui qui souffle dans les oreilles des hommes de radio et de télévision des mots incorrects et du franglais...

Le souhait de l'association est que cet ouvrage de 96 pages, original par son sujet et sa présentation, bien différente de ce que l'on peut trouver aujourd'hui sur le marché, connaisse la plus large diffusion auprès des enfants et leur parvienne sans bourse délier. Aussi n'a-t-elle pas voulu passer par les circuits habituels de vente. C'est pourquoi elle s'adresse aux collectivités pour le financement de cette action louable en faveur de notre langue.

Par ailleurs, monsieur Roland BLANQUER, de l'Académie des sciences d'outre-mer, nous informe que, le lundi 6 février 2001, l'Association des écrivains combattants (AEC) était réunie dans le somptueux décor des salons de l'Hôtel de Ville pour l'attribution du prix Dorgelès, traditionnelle cérémonie où reçoivent leur prix un journaliste de télévision et un journaliste de radio, distingués par l'ensemble des adhérents parmi ceux qui contribuent à la défense de la langue française.

L'AEC a en effet entrepris un combat pour la défense de la langue contre tous écarts et apports de mots ou d'expressions étrangers. Ce prix est un des moyens de récompenser ceux qui, par la qualité de leur langage,

participent à cette défense. Il a été créé sur la demande, par testament, de madame DORGELÈS, veuve de l'un des plus brillants fondateurs de l'AEC.

Cette année, le prix récompensait deux des plus célèbres journalistes français, Patrick POIVRE d'ARVOR pour la télévision et Philippe BOUVARD pour la radio.

Association des écrivains combattants

18, rue Vézelay, 75008 PARIS - 01 53 89 04 37

➤ *Zone de libre échange des Amériques*



Ceci est une circulaire adressée à beaucoup d'institutions et associations françaises :

À la suite de l'appel électronique de Voxlatina (Québec), relatif au français dans la ZLEA (Zone de libre échange des Amériques), après le récent Sommet des Amériques à Québec, le message ci-dessous est envoyé aux destinataires recommandés par Voxlatina : Monsieur Jean CHRÉTIEN, Premier ministre du Canada, par courriel pm@pm.gc.ca

Madame Louise BEAUDOUIN, ministre des Relations internationales du Québec : cabinet@mri.gouv.qc.ca ainsi qu'à Monsieur Pierre PETTIGREW, ministre qui représentait le gouvernement fédéral canadien au Sommet : Pettigrew.P@parl.gc.ca

« Les associations « Amitiés francophones » et « Avenir de la langue française » sises à Paris vous prient de bien vouloir mettre tout en œuvre pour que le français soit l'une des langues officielles de la Zone de libre échange des Amériques. Le français, langue internationale, langue partagée par cinquante cinq pays membres de la Francophonie, est, dans les Amériques, une des deux langues officielles du Canada (avec l'anglais) et de Haïti (avec le créole français). Il est aussi la langue des territoires français auxquels la France s'apprête à conférer des pouvoirs propres pour développer leur coopération avec les pays qui les entourent. »

Ces associations suggèrent que toutes les institutions et associations concernées par le français et la francophonie envoient aux mêmes destinataires des messages électroniques ou des lettres allant dans le même sens que les leurs.

A.S.



Un événement

*Les Français et leur langue
en 2001*

Le collectif d'associations -ALF, ASSELAF, DLF - avait publié en 1999 le premier rapport sur l'état de la langue française. Le rapport 2001 sera présenté à la presse le 14 juin 2001 à l'Assemblée nationale. Cette œuvre collective, coordonnée par l'association *Le Droit de Comprendre*, est le résultat de deux ans d'observation des réalités linguistiques

face à la mondialisation et à son « *anglophonisation* » à marche forcée en France et dans les institutions internationales. Claude Duneton en a rédigé la préface marquant en cela tout l'intérêt qu'il prête à ce travail.

Ce livre est étayé de faits précis rapportés par tous les militants des associations et les sympathisants de notre cause et notamment des membres de ALF qui ont bien voulu s'y atteler. De la consommation aux institutions européennes en passant par l'enseignement, en huit chapitres, un panorama complet de l'état de la langue française est dressé sans concession. Tout en étant contrastée dans certains de ses aspects, la situation du français n'a fait qu'empirer en deux ans, dans l'indifférence relative de la majorité de la classe politique et des instances publiques quand ce n'est pas avec les encouragements d'une partie de notre élite privée et publique.

Cet ouvrage, largement diffusé aux parlementaires et à la presse a pour but de faire prendre conscience de la gravité de la situation et donné un peu plus de force à notre cri d'alarme. Il offre à tous les adhérents et sympathisants une source de renseignements qui leur sera utile dans l'action militante mais aussi dans leurs relations amicales et professionnelles.

Sa présentation sous forme d'un livre broché lui permet de trouver facilement sa place dans toutes les bibliothèques des francologues.

Il est disponible au prix de 70 francs en librairie sous le titre « *Les Français et leur langue en 2001* » (sous-titré « *Le Droit de Comprendre* ») aux *Éditions des Écrivains*.

M.D.

Marc Favre d'Échallens, Paris

La vie de la langue

➤ *La langue de l'envers*

Un petit signe d'amitié de Birmanie où, dans un environnement politique sur lequel je ne m'étendrai pas, l'attrait pour la langue française reste fort.

Dans ce pays, jadis disputé entre les colonisateurs français et britanniques et où les Missions étrangères de Paris (qui s'en souvient ?) ont joué un rôle considérable (cf. l'article d'Aurore CANDIER, p. 177 et sqq. in *Revue française d'outre-mer*, 1^{er} semestre 2000), notre culture et notre langue conservent l'image de la civilisation de « l'envers », la face cachée d'un occident anglo-américain rejeté et en même temps fascinant, obsédant, désiré.

Ce n'est pas un hasard si, lors de la première célébration ici de la fête de la Francophonie, en mars dernier, les jardins de l'Alliance française de Rangoun ont accueilli près de 500 visiteurs inattendus (nous en espérions la moitié), avec parmi eux l'ambassadeur d'Égypte et de nombreux Laotiens, Cambodgiens et Vietnamiens. Le plus grand nombre cependant provenait de la cohorte des étudiants de l'Alliance, qui avaient monté un spectacle musical (*Capric'art en Birmanie*) avec des mises en scène quasi professionnelles (Brigitte Bardot débarquant en

« Harley Davidson » !), ainsi qu'un concert de chansons françaises dont les titres n'étaient pas le fait du hasard (le *Chant des partisans*, le *Temps des cerises...*).

Dans ce pays clos, on a dansé sur les rythmes de la Francophonie (zouk, rai et bal musette). Inattendu. Inespéré. Larmes à l'œil !

Bref, le français ici est peut-être plus qu'ailleurs une manière de clef, ou de clin d'œil, vers la liberté. Plusieurs de ceux qui chantaient autour de nous, et que nous connaissons bien, savaient ce qu'ils chantaient et pourquoi ils avaient choisi tel ou tel hymne.

Le tout cependant dans une grave pudeur souriante, sans enflure ni provocation. Moment de joie.

Deux départements de français, à Rangoun et depuis peu à Mandalay, l'ancienne capitale, accueillent quatre cents étudiants environ jusqu'au niveau de la maîtrise. Ce nombre est en croissance régulière, car le français ici est une langue utile : la plupart des diplômés de ces départements de français, comme ceux de l'Alliance, trouvent immédiatement du travail dans les agences de tourisme comme guides spécialisés. En effet, les Français viennent, de loin, au premier rang des touristes occidentaux (après les Japonais et les Taïwanais) dans ce pays frappé d'ostracisme mais qui reste de ce fait précisément, encore « dans son jus », inaltéré par le tourisme de masse. Les sites de PAGAN, MRAUK-U, KYATTIYO font partie de ces points de la planète où souffle l'esprit, et où on a l'impression de vivre encore au premier millénaire.

Si, comme beaucoup de compatriotes, vous décidez de vous y rendre, vous trouverez toute une infrastructure compétente pour vous les révéler en langue française.

Dans le cadre de la semaine de la Francophonie, j'ai donné une conférence sur l'histoire du français en France (avec pour sous-titre « à quoi sert une langue »). J'ai eu la surprise de voir au premier rang la totalité des dix professeurs du Département de français de Mandalay, qui avaient passé une nuit dans le train pour venir de l'autre bout du pays écouter parler de notre « belle querelle » qui est aussi la leur ! Mille kilomètres pour une heure de conférence. On se dit parfois qu'une action minuscule peut avoir une résonance qui nous dépasse.

Un conseil aux professionnels du défaitisme et aux pisse-vinaigre de l'Hexagone :

Si vous doutez, venez en Birmanie !

Jean Hourcade, directeur de l'Alliacé française de Rangoun

➤ *Le jeu de la langue*

Jouons avec les mots, et même avec les lettres, comme CAMI : «Souvent une évolution est une révolution sans en avoir l'R.» Et ce fait divers : « Dans sa fureur alcoolique, le misérable fabricant de lettres d'enseigne frappa sa femme avec N, lui fendit le crâne d'un coup de H et la précipita dans l'O. »

Rien de mieux pour entretenir le goût de la langue et la maîtrise du verbe que de s'adonner, sans retenue, aux jeux de mots et d'esprit. Ils permettent aux virtuoses du genre d'aiguiser leur verve, et à leur public de se régaler. Alphonse ALLAIS en est le champion toutes catégories. De cette gymnastique intellectuelle roborative les variétés ne manquent pas.

Dans la *Petite fabrique de littérature*, tome 2, *Lettres en folie*, MM. DUCHESNE et LEGUAY ont répertorié à peu près toutes les formes d'humour condensé et stylisé, en prose ou en vers. Cette bible portative des traits d'esprit, magistrale, savoureuse et hilarante, recense pas moins de cent cinquante-trois formes allant du calligramme aux letrines, des mots à tiroirs aux bouts-rimés, des à-peu-près aux portraits chinois. Se procurer cet ouvrage de base constitue donc un geste d'utilité publique.

Attardons-nous sur quelques-unes d'entre elles :

Le divertissement **sémantique** : il s'agit de requalifier les mots ou de disqualifier leur sens. Ainsi, le *Boléro* de RAVEL devint le beau vélo de RAVEL, Pétain le Connétable du Déclin, la *Dame aux camélias* le drame aux camélias, Pierre LOTI, lieutenant de vaisseau, comme il aimait à se présenter, devint, sous la plume d'Alphonse ALLAIS, Pierre LOTO, lieutenant de vessie !

Les anglicismes peuvent être un sujet de prédilection. Ainsi, *V.I.P.* se transforme en « vieilles pies », *best seller* en « bête célèbre », *lambswool* en « label et laine », *body-building* en « beau, débile, dingue ».

Le **calembour** : formé de calembredaine+bourde, ce mot au « caractère pâteux » selon Roger NIMIER (à cause de camembert ?) signifie jeu de mots fondé sur une similitude de sons, provoquant une équivoque de sens, parfois un mélange des deux, où se mêlent le divertissement sémantique, l'à-peu-près, le loufoque et l'absurde, et dont témoigne le sous-titre du bréviaire du genre : « *Demandez nos exquis mots.* ». Qu'on en juge par cet assortiment : le *conversatoire*, équivalent plaisant du *talk show*, *le verre à soi* ; *la Roumanie, pays des doux leurres...* ». « *Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu hais* . » Non moins savoureux cet autre dicton : si haut que l'on monte, on finit toujours par des cendres. De Francis BLANCHE : *c'est en sciant que Léonard devint scie*. Et irrévérencieux, de Léon-Paul FARGUE : le *merdrigal* !

Louis XVIII, agonisant et lisant sur la figure des médecins qu'il n'y avait plus rien à espérer, leur aurait dit : « *finissons-en, Charles attend !* » (Charles X, bien sûr).

Le même Louis XVIII, croyant entendre frapper à la porte sa favorite, nommée Zoé, cria : « entrez Zoé ! ». Et ce fut un ministre qui entra. On le surnomma Robinson, le monarque l'avait « cru Zoé ». Et beaucoup se souviennent du vers fameux « Et sortir de la vie comme un vieillard en sort » (un vieil hareng saur).

Alfred Gilder, Paris

➤ *L'émergence d'un terme : la francophonie*

La francophonie existait depuis longtemps linguistiquement mais le terme « francophonie » n'avait pas encore été inventé. La nuance est importante.

Le terme « francophonie » devait naître sous la plume d'un géographe oublié, Onésime RECLUS¹, pour désigner l'ensemble des populations parlant français. L'idée

d'une francophonie linguistique et géographique voyait le jour.

Pour ce géographe génial, influencé par les idéaux de la III^e République, héritière de la Révolution française, la francophonie devint aussi le symbole de la solidarité, du partage et de la coopération entre pays parlant la même langue.

Malgré cette magnifique impulsion prémonitoire, le mot francophonie fut oublié.

D'autres termes virent le jour comme « francité » (il existe d'ailleurs une « Maison de la francité » à Bruxelles), « francitude », « communauté francophone » et d'autres encore. La « francité », terme qui réunit très largement l'esprit français, se maintint jusqu'aux années soixante qui virent le retour de la « francophonie ». C'est dans la revue *Esprit* en 1962 qu'il réapparaît et les dictionnaires attendront encore un certain temps pour le reprendre.

Le mot « francophonie » vient de l'adjectif « francophone » qui signifie : qui parle la langue française. La notion géographique s'y ajoutera tout naturellement.

La francophonie ne peut cependant être limitée à son aspect linguistique et géographique. Elle engendre le sentiment d'appartenir à une même communauté, d'en partager les valeurs et la culture. Elle incarne l'ouverture sur le monde, la coopération avec les peuples parlant la même langue en respectant le plurilinguisme.

Aujourd'hui, le sens de la francophonie ne cesse de s'élargir. Elle a pris une dimension politique et économique qui, en donnant naissance à une organisation intergouvernementale, est devenue une véritable institution multilatérale.

Guillen Deschamps, Paris ¹ Onésime RECLUS (1873-1916)

Fêtes à ne pas perdre !

Au moment où l'on nous impose naturellement des Jétés anglo-américaines, Anne Souriau reprend sa chronique. Nous avons rappelé dans le dernier numéro les fêtes traditionnelles du printemps.

L'année celtique était divisée en deux grandes périodes, l'une hivernale commençant avec la fête de Samain (1^{er} novembre), l'autre estivale commençant avec la fête de Beltene (1^{er} mai). Cette dernière était une fête du feu, ainsi que celle de l'épanouissement végétal. Célébrer le 1^{er} mai a donné lieu pendant très longtemps à la coutume du mai ou arbre de mai, un petit arbre fleuri, décoré, enrubanné, qu'on plantait devant la demeure de quelqu'un qu'on voulait honorer ; « un amoureux plantait un mai sous la fenêtre de sa belle ». La coutume est attestée jusqu'en plein XIX^e siècle.

Mais le premier mai gardait parfois un certain relent de paganisme ; le fêter a pu sembler suspect. Le 1^{er} mai est la fête des saints Jacques et Philippe, mais aussi d'une sainte assez obscure, sainte Gauburge ou Valburge ; la nuit de la Sainte-Valburge, la légende plaçait une fête diabolique ;

on trouve encore dans le *Faust* de Goethe la mention de la « nuit de Walpurgis ¹ ». Les rites de feu du 1^{er} mai ont été transférés à la Saint-Jean.

La Saint-Jean-Baptiste a été placée au 24 juin, peu après le solstice d'été, comme Noël le 25 décembre, peu après le solstice d'hiver ; saint Jean-Baptiste aurait dit du Christ « il faut qu'il croisse et que je diminue » ; donc, symboliquement, on fête sa naissance au moment où les jours commencent à décroître et celle de Jésus au moment où les jours commencent à croître ; d'ailleurs, le IV^e Évangile le dit un « annonciateur de lumière ». D'où la christianisation de la fête du feu, avec les feux de la Saint-Jean.

Ceux-ci, d'ailleurs, n'ont pas disparu. Ici ou là, on allume encore, le 24 juin, des feux de joie - parfois modernisés avec des feux de Bengale ou des feux d'artifice, parfois accompagnés d'un concert public. Mais on a prudemment renoncé à un rite assez dangereux : celui de sauter au travers du feu. Quand les feux de la Saint-Jean donnaient lieu à des danses autour du feu, les garçons se faisaient souvent un point d'honneur de bondir au travers des flammes, par bravade, pour montrer leur courage. Peut-être est-ce lié au vieux mythe du héros traversant un mur de flammes, ce qui prouve qu'il n'a jamais connu la peur (on le trouve dans les légendes Scandinaves).

Ajoutons que la Saint-Jean, époque de l'épanouissement végétal, a donné son nom aux « herbes de la Saint-Jean », herbes aromatiques et/ou médicinales. D'où une locution familière : pour dire que quelque chose est complet, qu'on n'a rien oublié, on récapitule ; on y a mis ceci, et ceci, et encore cela, « toutes les herbes de la Saint-Jean ».

Anne Souriau, Versailles

¹ La date du 1^{er} mai pour la fête du Travail est totalement indépendante de cette tradition. La date commémore ici une manifestation des syndicats américains en 1886, pour obtenir la journée de huit heures. Cette fête aujourd'hui officielle a été longtemps tenue pour illégale, pour des raisons politiques ; mais n'y aurait-il pas eu aussi un vague souvenir du caractère sulfureux de la Nuit de Walpurgis ?

➤ *Ne topions pas là !*

En entrant l'autre jour dans un magasin de vêtements pour faire quelques emplettes, j'ai constaté avec effroi que la plupart des mots utilisés il y a si peu de temps encore pour nommer les vêtements couvrant le haut de notre corps avaient disparu. Ces mots étaient devenus des « top ».

Ainsi, on pouvait lire sur les étiquettes slip + top, jean + top, jupe + top, pantalon + top ; il n'y a plus ni bustier, ni chemisier, ni veste ! J'ai entendu derrière moi une vendeuse qui me demandait quel « top » je voulais essayer (sic).

Entre le « top 50 », être au « top » niveau ou de la gloire, au « top » de son rendement, au « top » du « top », les « top » modèles et « avoir un « job » c'est le « top » (affiches placardées l'année dernière un peu partout), les produits trop

« top » médiatisés ainsi que les émissions hyper « top », on n'y comprend plus rien. J'ai même entendu dire que l'on pouvait être au « top » de son maximum...

Ces constatations ne sont hélas pas exhaustives. Que fait-on des mots : haut, sommet, faîte, cime et tous ceux que ce petit mot élimine à lui seul de notre vocabulaire ! Cela fait frémir...

C'est ainsi que l'on perd sa langue, sa culture, ses racines. L'histoire nous a bien montré que les peuples survivent pas le moyen du verbe.

Ne lâchons pas prise. Pratiquons la tolérance zéro. Remettons sans relâche et systématiquement en leur lieu et place les mots français auxquels on substitue ces petits mots de rien du tout sous l'influence fallacieuse de la mode.

Quelques bestioles suffisent à détruire les plus beaux chefs-d'œuvre.

G. D.

Le Courrier des lecteurs



Mél, courriel ?

- L'équivalent français de l'anglo-américain « e-mail » est-il bien courriel, comme vous semblez le penser, ou « courrel », comme je l'ai parfois vu, ou « courel », ou encore « mél », comme l'avait décidé je ne sais quel organisme de terminologie ? En tout cas, si l'avantage de « mél » est la brièveté, il abandonne toute référence à l'électronique et n'est que de la translittération. Je lui préfère les autres propositions.

Dieu sait (et pas seulement lui) combien je suis attaché à la protection de la langue française et à la lutte contre l'invasion de l'anglo-américain. Pourtant le remplacement de « scrabble », mot devenu français, par « mêle-lettres » (voir p. 4 du n° 11 du journal d'ALF, dans l'article de Guillen DESCHAMPS) me paraît bien inutile, quoi que préférable à « escrabèle » ou « escarbole ». Aurait-on l'idée de remplacer maintenant « monopoly » par « monopole », sa traduction en français ? (ou d'adopter « balle au pied », « balle au panier »... ?)

Marc Travers, Marseille

En effet, nous avons choisi « courriel » plutôt que « mèl ». ! La commission de terminologie avait inventé « mèl », si proche de « mail » toutefois, et tellement écrit « mél ». Nous lui avons donc préféré courriel qui est largement utilisé par nos cousins canadiens.

Marion Millet, Paris

Avenir de la langue française

Président de l'association :
Bernard Dorin

Directeur de la publication :
Jean Jacques Méric

Comité de rédaction :
Marie-Claire Bernier, Marc Bonnaud, Guillen Deschamps,
Charles de Dianous, Doris Léogite, Marion Millet, Thierry
Priestley, Albert Salon, Anne Souriau

Rédaction et siège de l'association :
34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris
Téléphone : 01 43 40 16 51 - *Télécopie :* 01 43 40 17 91
languefr@micronet.fr
www.micronet.fr/~languefr/alf

ISSN en cours
Imprimé par nos soins - Dépôt légal à paraître

Adhésion à l'association : 180 francs (abonnement inclus)
Abonnement seul : 100 francs

*Si vous souhaitez que le numéro de ce bulletin soit
adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son
adresse. Merci ! :*

M.....

N°, rue.....

Code postal, Ville

Pays.....

Tél.....

De la part de (votre nom).....